

SPARTIATE GYM II
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000.00 euros
Siège social : 44, Rue de la Houve
57150 CREUTZWALD
977 741 123 RCS METZ

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT
DU 28 DECEMBRE 2023

Le vingt-huit décembre deux-mille-vingt-trois, à 8h, au siège social, 44, Rue de la Houve 57150 CREUTZWALD.

Monsieur Pierre André LEVA,
Demeurant 12 impasse du moulin, 57150 CREUTZWALD.

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 10.00 euros chacune composant le capital social de la Société SPARTIATE GYM II,
Associé unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Modification de la date de clôture du premier exercice social et modification corrélative de l'article 15 - exercice social – compte sociaux ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE RESOLUTION – MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE
L'EXERCICE SOCIAL

L'associé unique décide de modifier la date de clôture du premier exercice social et de la fixer au 31 Décembre 2024.

L'exercice social aura donc une durée exceptionnelle de 18 mois, jusqu'au 31 Décembre 2024.

En conséquence, l'article « Exercice social » des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 15 - EXERCICE SOCIAL – COMPTE SOCIAUX

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 Décembre

PAL

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le **31 décembre 2024**. »

Le reste de l'article sans changement.

**DEUXIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR DES
FORMALITES**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

**L'Associé unique Gérant
Monsieur Pierre André LEVA**

